

## L'évolution de la langue française au moyen-âge (la période féodale)

### I/ L'ancien français (IX<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècle) :

Le français a traversé une longue histoire avant de devenir la langue telle qu'elle l'est aujourd'hui. La France du moyen âge était un pays multilingue mais le latin était la langue officielle de l'élite et de l'église. Les langues antiques : le grec et le latin constituent les cellules souches de la langue française

#### 1. La naissance du français

On situe la naissance du français vers le IX<sup>e</sup> siècle, alors qu'il faut attendre le Xe ou le XI<sup>e</sup> siècle pour l'italien, l'espagnol ou l'occitan.

Mais ce français naissant n'occupait encore au IX<sup>e</sup> siècle qu'une base territoriale extrêmement réduite et n'était parlé que dans les régions d'Orléans, de Paris et de Senlis par les couches supérieures de la population. Le peuple parlait, **dans le Nord**, diverses variétés d'oïl : le françois dans la région de l'Île-de-France, mais ailleurs c'était le picard, l'artois, le wallon, le normand ou l'anglo-normand, l'orléanais, le champenois, etc. Il faut mentionner aussi le breton dans le Nord-Ouest. Les rois de France, pour leur part, parlaient encore le francique (une langue germanique) tout en utilisant le latin comme langue seconde pour l'écrit.

À cette époque, les gens du peuple étaient tous unilingues et parlaient l'un ou l'autre des nombreux dialectes alors en usage en France. Seuls les «lettrés» écrivaient en «latin d'Église» appelé alors le «latin des lettrés», aujourd'hui «latin ecclésiastique», et communiquaient entre eux par cette langue.

**Dans le Sud**, la situation était toute différente dans la mesure où cette partie méridionale du royaume, qui correspondait par surcroît à la Gaule la plus profondément latinisée, avait été longtemps soumise à la domination wisigothe plutôt qu'aux Francs. Les variétés d'oc, plus proches du latin, étaient donc florissantes (provençal, languedocien, gascon, limousin, etc.), surtout que l'influence linguistique wisigothe avait été quasiment nulle.

Quant aux langues franco-provençales du **Centre-Est**, elles correspondaient plus ou moins à des anciennes possessions des Burgondes, puis de l'empereur du Saint Empire romain germanique.

À l'aube du X<sup>e</sup> siècle, l'aire des grands changements distinguant les aires *d'oïl*, *d'oc* et *franco-provençale* étaient terminées, mais non la fragmentation dialectale de chacune de ces aires, qui ne faisait que commencer. Soulignons qu'on employait au singulier «langue d'oïl» ou «langue d'oc» pour désigner les langues du Nord et du Sud, car les gens de l'époque considéraient qu'il s'agissait davantage de variétés linguistiques mutuellement compréhensibles que de langues distinctes.

#### 1.1. L'avènement des Capétiens

C'est avec l'avènement de **Hugues Capet** (en 987) que le premier roi de France (encore désigné comme le «roi des Francs») en vint à parler comme langue maternelle la langue romane vernaculaire (plutôt que le germanique), ce qui sera appelé plus tard comme étant le *françois* ou *françoys* (prononcé [franswè]).

#### 1.2. Le premier «roi de France»

Ce n'est qu'en 1119 que le roi **Louis VI le Gros** (qui régna de 1108 à 1137), un descendant de Hugues Capet, se proclama, dans une lettre au pape Calixte II «roi de France», plus précisément «roi de la France», non plus des Francs, et «fils particulier de l'Église romaine». C'est le premier texte où il est fait référence au mot **France**. D'où le mot **français** (et «françois» ou «françoys»).

Dans les conditions féodales, les divergences qui existaient déjà entre les parlers locaux se développèrent et s'affermirent. Chaque village ou chaque ville eut son parler distinct : la langue évolua partout librement, sans contrainte. Ce que nous appelons aujourd'hui l'**ancien français** correspondait à un certain nombre de variétés linguistiques essentiellement orales, hétérogènes géographiquement, non normalisées et non codifiées. Les dialectes se multipliaient et se divisaient en trois grands ensembles assez nettement individualisés : les **langues d'oïl** au nord, les **langues d'oc** au sud, le **franco-provençal** en Franche-Comté, en Savoie, au Val-d'Aoste (Italie) et dans l'actuelle Suisse romande.

Bien que le français («françoys») ne soit pas encore une langue officielle (c'était le latin à l'écrit), il était néanmoins utilisé comme **langue véhiculaire** par les couches supérieures de la société et dans l'armée royale qui, lors des croisades, le porta en Italie, en Espagne, à Chypre, en Syrie et à Palestine. La propagation de cette variété linguistique se trouva favorisée par la grande mobilité des Français : les guerres continuelles obligeaient des transferts soudains de domicile, qui correspondaient à un véritable nomadisme pour les soldats, les travailleurs manuels, les serfs émancipés, sans oublier les malfaiteurs et les gueux que la misère générale multipliait. De leur côté, les écrivains, ceux qui n'écrivaient plus en latin, cessèrent en même temps d'écrire en champenois, en picard ou en normand pour privilégier le «françoys».

#### 1.3. L'expansion du français en Angleterre

##### - La bataille de Hastings (14 octobre 1066)

Avec une armée de 6000 à 7000 hommes, quelque 1400 navires (400 pour les hommes et 1000 pour les chevaux) et la bénédiction du pape, Guillaume II de Normandie débarqua dans le Sussex, le 29 septembre, puis se déplaça autour de Hastings où devait avoir lieu la confrontation avec le roi Harold II. Mais les soldats de Harold, épuisés, venaient de parcourir 350 km à pied en moins de trois semaines, après avoir défait la dernière invasion viking à Stamford Bridge, au centre de l'Angleterre, le 25 septembre 1066. Le 14 octobre, lors de la bataille de Hastings, qui ne dura qu'une journée, Guillaume réussit à battre Harold II, lequel fut même tué.

## - Les nouveaux maîtres et la langue

Le duc Guillaume II de Normandie, appelé en Angleterre «William the Bastard» (**Guillaume le Bâtard**), devint ainsi «William the Conqueror» (**Guillaume le Conquérant**). Le jour de Noël, il fut couronné roi en l'abbaye de Westminster sous le nom de **Guillaume I<sup>er</sup> d'Angleterre**.

Le nouveau roi s'imposa progressivement comme maître de l'Angleterre durant les années qui suivirent. Il évinça la noblesse anglo-saxonne qui ne l'avait pas appuyé et favorisa ses barons normands et élimina aussi les prélats et les dignitaires ecclésiastiques anglo-saxons en confiant les archevêchés à des dignitaires normands. On estime à environ 20000 le nombre de Normands qui se fixèrent en Angleterre à la suite du Conquérant. Par la suite, Guillaume I<sup>er</sup> (1066-1087) exerça sur ses féodaux une forte autorité et devint le roi le plus riche et le plus puissant d'Occident. Après vingt ans de règne, l'aristocratie anglo-saxonne était complètement disparue pour laisser la place à une élite normande. La langue anglaise prit du recul au profit du franco-normand.

Guillaume I<sup>er</sup> d'Angleterre et les membres de sa cour parlaient une variété de français appelé aujourd'hui le **franco-normand** (ou **anglo-normand**), un «français» teinté de mots nordiques apportés par les Vikings. La conséquence linguistique de Guillaume le Conquérant fut d'imposer le franco-normand, considéré comme du «français» plus local, dans la vie officielle en Angleterre. Alors que les habitants des campagnes et la masse des citadins les plus modestes parlaient l'**anglo-saxon**, la noblesse locale, l'aristocratie conquérante, ainsi que les gens d'Église et de justice, utilisaient oralement le **franco-normand**, mais le clergé, les greffiers, les savants et les lettrés continuaient pour un temps d'écrire en **latin**.

Le **français de France**, pour sa part, acquit également un grand prestige dans toute l'Angleterre aristocratique. En effet, comme tous les juges et juristes étaient recrutés en France, le «français» de France devint rapidement la langue de la loi et de la justice, sans compter que de nombreuses familles riches et/ou nobles envoyaient leurs enfants étudier dans les villes de France.

### 1.4. La langue du roi de France

Au cours du XII<sup>e</sup> siècle, on commença à utiliser le «français» à l'écrit, particulièrement dans l'administration royale, qui l'employait parallèlement au latin. Sous Philippe Auguste (1165-1223), le roi de France avait considérablement agrandi le domaine royal: après l'acquisition de l'Artois, ce fut la Normandie, suivie de la Touraine, de l'Anjou et du Poitou. C'est sous son règne que se développa l'administration royale.

Mais c'est au XIII<sup>e</sup> siècle qu'apparurent des œuvres littéraires en «français». À la fin de ce siècle, le «français» s'écrivait en Italie (en 1298, Marco Polo rédigea ses récits de voyages en français), en Angleterre (depuis la conquête de Guillaume le Conquérant), en Allemagne et aux Pays-Bas. Évidemment, le peuple ne connaissait rien de cette langue, même en Île-de-France (région de Paris) où les dialectes locaux continuaient de subsister.

Lorsque **Louis IX** (dit «saint Louis») accéda au trône de France (1226-1270), l'usage du «français» de la Cour avait plusieurs longueurs d'avance sur les autres parlers en usage, mais il n'était pas parlé partout en France. Au fur et à mesure que s'affermissait le domaine royal et la centralisation du pouvoir, la langue du roi de France gagnait du terrain, particulièrement sur les autres variétés d'oïl. Mais, pour quelques siècles encore, le latin gardera ses prérogatives à l'écrit et dans les écoles pendant que les «patois» resteront l'apanage à l'oral des classes populaires dans presque toute la France.

De fait, après plusieurs victoires militaires royales, ce «français» prit le pas sur les autres langues d'oïl (orléanais, champenois, angevin, bourbonnais, gallo, picard, etc.) et s'infiltra dans les principales villes du Nord avant d'apparaître dans le Sud. À la fin de son règne, Louis IX était devenu le plus puissant monarque de toute l'Europe, ce qui allait assurer un prestige certain à sa langue, que l'on appelait encore le **français**.



Pour résumer rapidement la situation linguistique, on peut dire que les habitants de la France parlaient, selon les régions:

- diverses variétés de langues d'oïl: français, picard, gallo, poitevin, saintongeais, normand, morvandiau, champenois, etc.

- diverses variétés des langues d'oc (gascon, languedocien, provençal, auvergnat-limousin, alpin-dauphinois, etc.) ainsi que le catalan.

- diverses variétés du franco-provençal: bressan, savoyard, dauphinois, lyonnais, forézien, chablais, etc., mais aussi, en Suisse, genevois, vaudois, neuchâtelois, valaisan, fribourgeois et, en Italie, le valdôtain.

- des langues germaniques: francique, flamand, alsacien, etc.

- le breton ou le basque.